

Les ADHERENTS, ainsi que les REPRESENTANTS de la Fédération Française des Professionnels de la Communication par l'Objet (2FPCO), s'engagent à respecter les exigences spécifiées dans la charte :

I. LES ENGAGEMENTS DE L'ADHERENT

Exigences	Preuves
Organisation de l'entreprise	
1. Être immatriculé au registre du commerce, tenir une comptabilité conforme aux obligations légales et tenir à jour l'ensemble des livres légaux prévus par les textes (notamment dépôt des comptes annuels au greffe du tribunal ; art L232-21/232-22 et 232-23 du code de commerce à partir d'un CA de 700000€ ou 10 salariés).	<i>Kbis, bilan, attestations diverses...</i>
2. Déclarer et payer ses taxes et contributions : TVA, Déclaration d'échange de Biens,...(liste non exhaustive)	<i>Attestations des différents organismes correspondants</i>
3. Être à jour de l'ensemble des cotisations sociales et fiscales et particulièrement en ce qui concerne la déclaration préalable d'embauche et le paiement des cotisations sociales.	<i>Attestations des différents organismes correspondants.</i>
4. Préserver la sécurité des biens et des personnes. Document unique Plan de continuité d'activité (PCA) Préserver les fichiers en terme de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ sauvegarde informatique à fréquence prédéfinie, ▪ protection du système informatique de l'entreprise. 	<i>Document unique établi et communiqué Sauvegarde en place Existence d'un anti-virus</i>
5. Respecter la Charte de la 2FPCO	<i>Signature et diffusion de la Charte en entreprise</i>
Transparence commerciale	
6. Définir clairement l'offre de services en fonction des compétences appropriées.	<i>Trame de document récapitulatif l'offre de service : plaquette, site Internet, propositions, autres.</i>
7. Formaliser avec chaque client un contrat de services (bon de commande, BAT, conditions générales de ventes ou conditions spécifiques de ventes, formalisation écrite de toute modification au contrat) des prestations fournies en rapport aux exigences réglementaires et légales applicables (définition et revue des	<i>Capacité à fournir en exemple des contrats établis avec les clients.</i>

exigences, signature).	
8. Respecter la réglementation et les normes en vigueur et fournir lorsque demandé les certificats de conformité	<i>Présentation des certificats</i>
9. Respecter la législation en vigueur quant au paiement de la taxe de la SORECOP (Copie Privée).	<i>Bordereau</i>
10. Contracter des garanties d'assurance adaptées à la nature de l'offre de services dont une assurance de <u>responsabilité professionnelle et civile</u> .	<i>Contrats d'assurance</i>
11. Ne pas utiliser le logo du client sans accord écrit préalable	<i>Présentation d'un accord écrit</i>
12. Refuser en toute connaissance de cause, de copier et/ou utiliser des produits créés ou brevetés par un tiers, sans accord préalable.	<i>Licence et/ou autorisation</i>
13. Respecter les « copy right » logiciels	<i>Licence</i>
14. Respecter le secret professionnel et faire respecter le secret professionnel par les salariés ainsi que les sous-traitants.	<i>Clause présente dans le contrat avec les salariés et les sous-traitants.</i>
Respect et implication 2FPCO	
15. Contribuer au développement des principes d'une éthique commune et au respect d'une bonne relation interprofessionnelle.	<i>Engagement moral</i>
16. Participer (ou se faire représenter) à l'assemblée annuelle de la 2FPCO, donner du temps à la Fédération, faire des dons de produits ou de services et être à jour de ses cotisations ;	<i>Participation effective, preuve de paiement, déclaration sur l'honneur</i>
17. Remplir la charte de transparence chaque année	<i>Copie du document</i>
Principes d'éthique et développement durable	
18. Respecter la législation en vigueur concernant vis à vis de l'éco-participation : DEEE, ECOFOLIO, PILES ET ACCUMULATEURS, ECO-EMBALLAGE, ECO-TEXTILE... : inscription et paiement des contributions auprès d'un des organismes collecteurs	<i>Récépissés</i>
19. Contribuer au sein de l'entreprise à une réflexion sur l'adhésion aux principes du développement durable et à un comportement citoyen : Démarche RSE, ACESIA, Qualiserv®, Bien être au travail...	<i>Présentation des exemples</i>
Propriété intellectuelle	
20. Utiliser et/ou reproduire les droits de Propriété Intellectuelle dont est titulaire la Fédération, et notamment ses marques enregistrées, <u>en sa seule qualité d'adhérent</u> de la Fédération, et pour les besoins de son activité, dans le respect intégral des normes et chartes graphiques en vigueur.	<i>Copie de la charte signée</i>
21. Utiliser et/ou reproduire les droits de Propriété Intellectuelle appartenant à la Fédération dans le strict respect de la présente charte de la profession, sans possibilité d'étendre ces droits à d'autres opérations ou à d'autres supports. Ce droit d'utilisation	

et/ou de reproduction ne peut en aucun cas être transmis à un tiers, ni être modifié sans l'accord exprès de la Fédération.	
<p>22. Cesser toute utilisation et/ou toute reproduction des droits de propriété intellectuelle dont est titulaire la Fédération, et notamment de ses marques enregistrées, à la première demande écrite de la Fédération, pour quelque cause que ce soit, et ce dans un délai de quarante-huit (48) heures à réception de cette demande.</p> <p>Cesser toute utilisation et/ou toute reproduction des droits de propriété intellectuelle dont est titulaire la Fédération en cas de perte de sa qualité d'adhérent, pour quelque cause que ce soit.</p>	<i>Copie de la charte signée</i>

II. ENGAGEMENTS DE LA 2FPCO

Engagements	Moyens (Comment ?)
1. Communiquer, à la demande, les informations en sa possession , relatives au métier :	Veille des évolutions de la profession.
a. obligations légales	Veille réglementaire
b. conditions légales de vente	Veille réglementaire
c. dispositions fiscales.	Veille juridique
2. Mettre à disposition les chiffres disponibles de la profession	Sources : consultations des organismes compétents Communication : site Internet
3. Mettre à la disposition des adhérents des informations sur la reprise/transmission d'entreprises du secteur, offres d'emplois	Sources : consultations des organismes compétents Communication : site Internet
4. Mettre à la disposition des adhérents des contrats de travail types pour certaines catégories de personnel	Sources : consultations des organismes compétents Communication : site Internet...
5. Assurer la garantie de confidentialité des informations communiquées à la 2FPCO	Engagement moral
6. Négocier des conditions de formation auprès des OPCA et apporter des formations professionnelles via 2FPCO Formation	Négociations
7. Représenter les adhérents et négocier avec les institutions officielles	Engagement dans les assemblées et les manifestations organisées.
8. Représenter la profession lors des salons professionnels	Participations aux assemblées et manifestations organisées.

9. Représenter la 2FPCO auprès de la Fédération Européenne	Adhésion active
10. Assurer la promotion de la 2FPCO.	Media et Label QUALISERV®
11. Encourager la mise en place et le maintien du Label QUALISERV® par chaque adhérent.	Communication auprès des adhérents à travers le site INTERNET et lors des assemblées
12. Permettre à chaque adhérent de bénéficier d'un lien entre le site de la 2FPCO et son propre site	Site Internet 2FPCO
13. Vérifier le respect de la Charte	Audits commandités par la 2FPCO
14. Concéder à chaque adhérent un droit d'utilisation et/ou de reproduction non-exclusif, incessible et gratuit de ses droits de propriété intellectuelle, et notamment de ses marques enregistrées.	Copie de la charte signée

Date

Signatures

Pour l'adhérent

Pour la 2FPCO

Cachet de l'entreprise